

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 7 décembre 2018

-----15-----15-----9-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 7 décembre

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

29/11/2018

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage  
29/11/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.  
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes CARRERE Amandine,  
PLOQUIN Cécile, M. CABANNES Pierre, M. CASTAY jean-Marc.  
Excusés : Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, CUZACQ Geneviève, DESPAX  
Nelly, DAL BEN Carine, M. LANSMANT Sébastien.  
Absent : M. LABEYRIE Nicolas.

Mme CARRERE Amandine a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

Révision loyers Résidence Charles de Gaulle au 01/01/2019

Monsieur le Maire rappelle les clauses du bail de location et notamment le paragraphe 4-1, à savoir  
"au cours de la période triennale, le loyer sera révisé chaque année sur la base des variations de  
l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE".

Après consultation de l'ADIL la variation est de 1.25 %.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

Accepte cette augmentation,

Charge Monsieur le Maire de passer les avenants à intervenir.

Fait à MONTREAL le 7 décembre 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.



